MAIRIE d'AURONS



ARRÊTÉ N°23/2021

<u>OBJET</u>: Restriction de la pratique du jeu de boules sur la place du boulodrome durant les Fêtes Votives sur la commune d'AURONS.

Le Maire de la commune d'AURONS,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu :

- > Pour la bonne organisation et le bon déroulement des Fêtes Votives du vendredi 23 juillet au mardi 27 juillet 2021.
- > Pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville,

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1: La pratique du jeu de boules sur la place du boulodrome sera interdite :

<u>Du vendredi 23 juillet 2021 à partir de 18h00 au mardi 27 juillet à 23h00</u>

A l'exception de la finale du concours de boules des enfants qui aura lieu samedi 24 en fin de matinée et la finale du concours de boules de l'aïoli du mardi 27 juillet.

- <u>ARTICLE 2</u>: Les différentes parties de boules durant cette période se dérouleront sur le terrain en face du local technique ainsi que sur les terrains de boules situés au dessus de la place du boulodrome.
- ARTICLE 3: La commission "Culture, Loisirs & Festivités" est chargée de la mise en œuvre de la sécurité de la manifestation, du respect des dispositions des articles 1 et 2 ci-dessus.
- <u>ARTICLE 4</u>: La brigade de gendarmerie de Lançon-Provence est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aurons, le 23 juillet 2021

André BERTERO

Maire d'AURON

Destinataires:

- Gendarmerie de Lançon-Provence
- La commission "Culture, Loisirs & Festivités"